

République Française - Liberté - Egalité - Fraternité - Département du Val-de-Marne
Arrondissement de L'Haÿ-les-Roses - Canton de Villeneuve-Saint-Georges
Téléphone 01-43-86-37-37
Télécopie - 01-43-89-75-57

Nombre de membres
composant le Conseil municipal : 33
Membres en exercice : 33
Membres présents à la séance : 18

COMMUNE DE VALENTON
extrait du registre des délibérations
du Conseil municipal

SEANCE DU 07 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 07 décembre à 20H00, le Conseil municipal légalement convoqué le 29 novembre 2023, s'est assemblé à la salle Louis-Aragon, Ferme de l'Hôpital sous la présidence de Monsieur Métin YAVUZ, Maire.

PRESENTS : M. Métin YAVUZ, Mme Cécile SPANO, M. Claude LESEUR, Mme Hasana SADIKI, M. Gilles BARGÈS, Mme Nathalie MALACAN, M. Claude BARRÉ, Mme Eveline BOUTON, Mme Agnès PETRISSANS, Mme Nadia RIYACHI, M. André BAZILE, Mme Chaïma MEDJAHED, M. Jérôme FOURNIER, Mme Ana Isabel COSTA FERREIRA, M. Mouaz BOUBAKER, M. Laurent PERICHON, Mme Françoise BAUD, M. Vincent CALVIER

EXCUSES AYANT DONNE MANDAT : M. Kamel BELKHIRI à Mme Cécile SPANO, M. Noël AGOSSA à M. Claude LESEUR, Mme Elisabeth GAUTIER à Mme Chaïma MEDJAHED, M. Guilain GOUBET à Mme Hasana SADIKI, Mme Isabelle BARVET à M. Gilles BARGÈS, M. Michaël SERBAN à Mme Nathalie MALACAN, M. Gianni DE LUISE à Mme Agnès PETRISSANS, Mme Tatiana KOYUNCU à M. Claude BARRÉ, Mme Vanessa OSMANAJ à M. Métin YAVUZ, Mme Fatiha KASSIDI à Mme Eveline BOUTON, Mme Nadia KOUCHIT-MOUHEB à M. Vincent CALVIER, M. Stéphane MEHALA-BOUGAULT à Mme Françoise BAUD, Mme Pierrette JEANNOT à M. Laurent PERICHON

ABSENTS : M. Georges LOURENÇO, M. Abdelkader KALLECHE

Début de séance à 20h07

N° 23/146 : DECISION MODIFICATIVE N°3 SUR LE BUDGET 2023

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment dans sa deuxième partie, le Livre III « Finances communales », Titre 1er « Budgets et comptes », chapitre II « adoption du budget »,

VU l'Instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes,

VU la délibération n°23/42 du 30 mars 2023 adoptant le budget primitif 2023,

VU la délibération n° 23/78 décision modificative 1 du 22 juin 2023,

VU la délibération n° 23/105 décision modificative 2 du 28 septembre 2023,

VU l'avis de la commission « Finances - Administration générale - Ressources humaines » en date du 27 novembre 2023,

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1^{er} : Approuve la Décision Modificative N°3 pour 2023 et inscrit les ajustements budgétaires par chapitre tels que présenté dans le tableau ci-après.

ARTICLE 2 : Précise que la balance budgétaire après prise en compte de la décision modificative se présente comme suit :

	Section d'Investissement	Section de Fonctionnement	Total
Dépenses	27 623 832,36	35 585 606,73	63 209 439,09
Recettes	27 623 832,36	35 585 606,73	63 209 439,09

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 27 623 832,36€.

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 35 585 606,73€.

Délibération adoptée à la majorité (25 pour. 6 contre : Monsieur Laurent PERICHON et Madame Pierrette JEANNOT par procuration, Madame Françoise BAUD et Monsieur Stéphane MEHALA-BOUGAULT par procuration, Monsieur Vincent CALVIER et Madame Nadia KOUCHIT-MOUHEB par procuration).

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme.

Le Maire, Conseiller départemental,

Métin YAVUZ

La secrétaire de séance,

Cécile SPANO

Tout recours contre la présente décision doit être formé auprès du Tribunal Administratif dans les deux mois à partir de la notification de la délibération.

Il peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessibles à partir du site www.telerecours.fr